

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°CP2022- 10/1/2 DOSSIER N°5425	DEMANDES DE SUBVENTION HABITAT PIG « RENOVATION ENERGETIQUE »
---	--

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Mary-Line COINDAT à Eric BODEAU
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Thierry BOURGUIGNON
Marie-France GALBRUN à Jean-Jacques LOZACH
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTION HABITAT PIG « RENOVATION
ENERGETIQUE »**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2022-10/1/2 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Retour à l'emploi, Insertion et Logement,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- d'octroyer une aide complémentaire *exceptionnelle* d'un montant de **5 000 €** destinée à Monsieur C., propriétaire occupant, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune de LAFAT;

Publié sur le site www.creuse.fr le 9 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Publié le



ID : 023-222309627-20221102-CP2022280-DE

- d'octroyer une aide complémentaire *exceptionnelle* d'un montant de **4 117,55 €** destinée à Madame P., propriétaire occupante, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune de SAINT SULPICE LE GUERETOIS ;

- d'octroyer une aide complémentaire *exceptionnelle* d'un montant de **5 000 €** destinée à Monsieur B., propriétaire occupant, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune de BONNAT ;

Les noms des bénéficiaires figurent dans le tableau ci-annexé ;

- que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 915.63 article 204224.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET